Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212203319-20251222-2025_12_15_002-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-TRÉPHINE

Séance ordinaire du 15 décembre 2025

Le 15 novembre 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal de Sainte-Tréphine, légalement convoqué le 10 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges GALARDON, Maire.

Présents : GALARDON Georges, LE DREFF Richard, LE PAVEC Guy, LE SCEL Josiane, GOÏC Marie-Jeanne ; LEVRIER Isabelle ; MAHE Patrick, LE PAGE Pierrick ; GOUAR Martine ; RUMIN Christelle
Excusée : TRUBUIL Lydie
Secrétaire de séance : LE SCEL Josiane

Nombre de membres :
- Pour : 10
- Contre : 0

DÉLIBÉRATION 2025-12-15-002

Vente chemin communal – Le Fahler

Suite au courrier de Maître Renault, notaire à St Nicolas du Pelem, le Conseil municipal décide de vendre à Monsieur Fahler le chemin communal n°4 cadastré A1061 pour une surface de 380m2 ; ZA73 pour une surface de 63m2 ; ZA29 pour une surface de 1220m2 soit un total de 1663m2 au prix de 0,80€/m2 ; soit un montant total de 1663m2 X 0,80€/m2 = 1330,40€. Ces parcelles appartiennent au domaine privé de la commune et ne sont pas affectées à l'usage du Public mais desservent uniquement un terrain privé appartenant à l'acquéreur.
Sur ces parcelles il existe une canalisation permettant l'écoulement des eaux pluviales venant de la VC2. Celle canalisation débouche dans un fossé qui devra être entretenu par l'acquéreur. Cette servitude est une canalisation avec des buses de 50cm de diamètre sur une longueur de 72m.

Après délibération, le Conseil décide :

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à la vente du chemin communal.

La secrétaire de séance,
Josiane LE SCEL

Le Scel

Le Maire
GALARDON Georges

MAIRIE SAINTE-TREPHINE 22480

Transmise à la préfecture le : 16/12/2025
Certifié exécutoire le : 16/12/2025